



Mumia Abu-Jamal

Vingt-sept ans dans le “couloir de la mort”.
Un symbole de l’oppression des Noirs des Etats-Unis

Le 4 novembre 2008, par un vote historique, un Noir était élu président des Etats-Unis. Presque un an après jour pour jour, une large délégation internationale était reçue, jeudi 12 novembre, par un représentant du ministre de la Justice d’Obama, Eric Holder. Une délégation exigeant une intervention immédiate du président Obama pour parer à l’exécution d’un autre Noir américain, Mumia Abu-Jamal.

Mumia Abu-Jamal, qui a eu 55 ans cette année, a passé plus de vingt-sept années de sa vie dans le sinistre « couloir de la mort » du quartier de haute sécurité de la prison de Greene, en Pennsylvanie.

Un traitement d’une sauvagerie sans nom pour un homme, un militant noir, condamné à mort en 1982 dans un procès largement truqué dans lequel on l’accusait du meurtre d’un policier blanc. Procès dans lequel furent enregistrées pas moins de vingt-huit violations de ses droits constitutionnels.

La vie de Mumia Abu-Jamal est celle de millions de Noirs américains. A 14 ans, en 1968, il est arrêté et tabassé à Philadelphie pour avoir manifesté contre la candidature de George Wallace, l’ancien gouverneur d’Alabama et candidat raciste et ségrégationniste à la Maison-Blanche. Un an plus tard comme des milliers de jeunes Noirs, Mumia s’engage dans le Black Panthers Party, qui milite pour l’autodéfense des Noirs. Devenu journaliste, il dénonce les injustices faites aux Noirs, se fait licencier et doit gagner sa vie comme chauffeur de taxi... jusqu’à cette fusillade d’un soir de décembre 1981. Condamné à mort, il n’a cessé de dénoncer un système dans lequel un homme noir-américain entre 20 et 29 ans sur trois est soit en prison, soit sous contrôle judiciaire, dans lequel « les personnes accusées d’avoir tué des Blancs ont 4,3 fois plus de risque (d’être condamnées à mort) que celles accusées d’avoir tué un Noir » (1)...

Telle est la situation faite à des millions de Noirs américains, qui explique leur vote à 99 %, il y a un an, en faveur d’Obama. Celui-ci prendra-t-il la responsabilité de faire exécuter Mumia ?

DOMINIQUE FERRÉ ■

Un procès marqué par une violation systématique des droits constitutionnels de l’accusé

SELON le témoignage d’une des greffières du procès de 1982, le juge Sabo aurait déclaré avant l’ouverture du procès : « Je vais les aider à faire griller ce nègre. » Comme l’attestent des documents remis il y a dix ans au ministre de la Justice du président Clinton, par deux délégations internationales — le 12 janvier puis le 11 décembre 2000 —, réunissant les représentants des principales coalitions américaines en faveur de Mumia Abu-Jamal et soutenues par l’Entente internationale des travailleurs et des peuples, les droits constitutionnels et civiques de Mumia Abu-Jamal n’ont pas été respectés au cours de tout le procès. Et ce en violation des amendements de la Constitution des Etats-Unis, notamment les 5^e, 6^e, 8^e et 14^e amendements.

Parmi ces vingt-huit violations des droits constitutionnels, citons entre autres les pressions exercées par la police de Philadelphie sur les témoins Cynthia White et Robert Chobert dans le but de leur faire identifier M. Abu-Jamal comme l’auteur des coups de feu. Mais aussi la suppression et la dissimulation de preuves et de témoignages démontrant que le véritable tireur s’est enfui en courant du lieu du crime, tandis que Mumia Abu-Jamal gisait sur le trottoir, grièvement blessé. Une fausse confession de Mumia Abu-Jamal fut lue au jury : deux mois après le crime, un policier qui était à l’hôpital où Mumia Abu-Jamal avait été transféré « se souvient » d’avoir entendu cette prétendue confession.

Mumia Abu-Jamal a été privé du droit constitutionnel de se défendre lui-même. Mumia Abu-Jamal a été privé du droit d’assister à des parties majeures de son procès.

Plusieurs jurés noirs furent récusés et remplacés par des jurés blancs.

A ces faits, datant du procès, il faut ajouter que deux témoins ayant accepté de témoigner contre Mumia Abu-Jamal ont bénéficié de traitements de faveur, notamment l’annulation de poursuites judiciaires dont ils faisaient l’objet. Et qu’en 1996, le ministère de la Justice des Etats-Unis a condamné à 22 reprises le département de la police de la ville de Philadelphie pour violation des droits civiques des citoyens, en particulier des Noirs.

Malgré cela, la Cour suprême des Etats-Unis a, en avril dernier, rejeté le dernier appel qui aurait permis à Mumia Abu-Jamal de bénéficier d’un nouveau procès. L’Etat de Pennsylvanie, qui a condamné à mort Mumia mais avait dû suspendre l’exécution en 2008, a lui aussi saisi la Cour suprême pour pouvoir procéder à l’exécution. Mumia Abu-Jamal est donc plus que jamais en danger de mort. De toute évidence, il s’agit de faire pression sur Obama pour qu’il prenne la responsabilité de couvrir cette exécution. Ce serait un message aux Noirs, à tous ceux qui l’ont élu, pour dire : « Rien ne doit changer, tout doit continuer comme avant... en pire ! »

C’est pourquoi des militants de toutes tendances à l’échelle internationale se sont adressés au ministre de la Justice d’Obama dans une « lettre ouverte » pour dire : « Nous nous adres-

sons à vous pour mettre un terme à vingt-sept ans de violations flagrantes du droit constitutionnel des Etats-Unis et des normes internationales de justice, comme cela a été mis en évidence par Amnesty International et plusieurs autres groupes de juristes à travers le monde. Nous en appelons à vous et au ministère de la Justice pour engager immédiatement une enquête sur les droits civils et examiner les nombreux cas de manquements graves à caractère raciste dans les procédures d’instruction et judiciaires depuis le premier procès en 1982 jusqu’à l’actuelle inaction de la Cour suprême des Etats-Unis. Le délai de prescription ne devrait pas être recevable dans cette affaire, dans la mesure où il y a des preuves évidentes d’une collusion en cours qui vise à dénier ses droits constitutionnels à Abu-Jamal. »

C’est sur cette base qu’une large délégation internationale a été reçue ce 12 novembre au ministère de la Justice et qu’elle a lancé un appel solennel à Barack Obama. ■

Conférence de presse des principales associations pour Mumia

“Qu’Obama et Holder répondent à l’exigence des millions de voix”

Le 12 novembre, une conférence de presse a réuni les principales coalitions et associations qui militent pour que justice soit rendue à Mumia Abu-Jamal. Citons, entre autres, Suzanne Ross, de Free Mumia Coalition, Pam Africa, de l’International Concerned Family and Friends of Mumia Abu-Jamal, Marvin « Doc » Cheatham Sr., du comité de Baltimore de la NAACP (Association nationale pour la promotion des gens de couleur), et Laura Moye, directrice du comité contre la peine de mort d’Amnesty International. Cette conférence, à laquelle participait également Fignolé Saint-Cyr, de la Centrale autonome des travailleurs d’Haïti, avait reçu nombre de messages de soutien, parmi lesquels celui du LKP de Guadeloupe, du Socialist Party of Azania, du Parti des travailleurs d’Algérie, de responsables de la CUT du Brésil et de l’Entente internationale des travailleurs et des peuples.

A l’issue de la conférence de presse, une centaine de militants se sont rendus au ministère de la Justice des Etats-Unis pour y porter les milliers de signatures recueillies sur la lettre ouverte à Eric Holder, le secrétaire (ministre) à la Justice. Reçus par le responsable aux droits de l’homme du ministère, ils ont obtenu l’engagement d’une audience avec Eric Holder.

Suzanne Ross a déclaré, à l’issue de cet entretien : « On nous a dit qu’Obama n’allait pas traiter ce cas pour le moment. Pour notre part, nous avons bien l’intention de faire en sorte qu’Obama et Eric Holder répondent à l’exigence des millions de voix dans le monde entier qui exigent une enquête fédérale sur le cas de Mumia. A ce moment critique, une enquête fédérale est une question de vie ou de mort pour Mumia. Cette décision pourrait ouvrir la voie à sa libération. » ■

(1) Extrait du livre de Mumia Abu-Jamal *En direct du couloir de la mort*.